



Pension de réversion : tous les régimes en un coup d'oeil

 18/04/2024

Dans tous les régimes de retraite, lorsqu'un assuré décède (qu'il soit déjà à la retraite ou non), une [pension de réversion](#) peut être versée à son conjoint survivant. Mais les conditions peuvent varier considérablement suivant les caisses de retraite. **Le tableau suivant en donne un aperçu global.** Les différentes colonnes du tableau récapitulent, pour chaque régime :

- Le montant de la pension : il s'exprime en pourcentage de la pension que l'assuré défunt percevait (s'il était à la retraite) ou aurait perçue (s'il était encore en activité). Ce pourcentage se situe la plupart du temps entre 50 % et 60 % ;
- L'âge minimal à partir duquel le conjoint survivant peut bénéficier de la pension de réversion ;
- Les conditions de situation familiale :
 - Mariage : en pratique, il faut toujours avoir été marié à l'assuré pour percevoir sa réversion, mais dans certains régimes, ce mariage doit avoir duré un certain temps ou donné lieu à la naissance d'1 ou de plusieurs enfants ;
 - Pacs : jusqu'à présent, aucun régime ne permet la réversion au partenaire du Pacs ;
 - Conséquences du remariage : lorsqu'un conjoint survivant qui perçoit une pension de réversion se remarie, il garde sa pension dans certains régimes, et la perd dans d'autres. Cette colonne précise si le remariage est possible sans perte de la pension de réversion (« OUI ») ou s'il entraîne cette perte (« NON ») ;
- Les conditions de ressources : dans certains régimes, la pension de réversion est attribuée quelles que soient les ressources de l'assuré, dans d'autres il y a un plafond de ressources au-delà duquel elle est supprimée (ou parfois simplement réduite).

Certains régimes prévoient également des pensions pour les orphelins.

Salariés (régime général)

Conditions pour les salariés (régime général) Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	L'Assurance retraite (Régime de base)	Agirc-Arrco / Ircantec (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	55 ans (décès en 2019*) 50 ans
Mariage	OUI	OUI OUI : 4 ans, ou 2 ans avant départ en retraite, ou avoir eu des enfants avec le défunt
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60% Ircantec 50%

* Si le décès est intervenu avant 2019, les conditions d'âge prévues par les régimes Agirc et Arrco s'appliquent :

- Arrco : à partir de 55 ans si le décès du salarié ou du retraité est intervenu entre le 1er juillet 1996 et le 31 décembre 2018 ; à partir de 50 ans s'il est intervenu avant le 1er juillet 1996 ;
- Agirc : à partir de 60 ans si le décès du salarié ou du retraité est intervenu entre le 1er mars 1994 et le 31 décembre 2018 (ou entre 55 et 60 ans, mais moyennant minoration) ; à partir de 50 ans s'il est intervenu avant le 1er mars 1994.

La pension de réversion peut être versée sans condition d'âge si le conjoint survivant a 2 enfants à charge au moment du décès ou s'il est invalide.

Fonction publique (État)

Conditions dans la fonction publique (Etat) Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	SRE / CNRACL (Régime de base)	RAFP (Régimes complémentaires)
Age	Pas de conditions	Pas de conditions
Mariage	OUI : sous conditions de durée ou d'enfant (plus d'informations dans notre article)	OUI
Pacs	NON	NON
Remariage possible	NON, y compris Pacs et concubinage	NON, y compris Pacs et concubinage
Ressources	NON	NON
Montant	50%	50%

Chefs d'entreprise, artisans, commerçants

Conditions pour les chefs d'entreprise, artisans, commerçants Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	SSI (Régime de base)	RSI (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	55 ans
Mariage	OUI	OUI
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	OUI
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	81 048 € minorée si supérieure
Montant	54%	60%

Agriculteurs

Conditions pour les agriculteurs Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	MSA (Régime de base)	MSA (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	55 ans (sauf si invalidité ou au moins 2 enfants à charge)
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	54%

Notaires

Conditions pour les notaires Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CPRN (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	52 ans (50 ans si assuré défunt avant 2014)
Mariage	OUI	OUI 2 ans, ou 5 ans si après fin de l'exercice (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 % (ou 100 % sur option à la liquidation)

Officiers ministériels / Officiers publics / compagnies judiciaires

Conditions pour les officiers ministériels, officiers publics et compagnies judiciaires Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CAVOM (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 %

Experts-comptables / commissaires aux comptes

Conditions pour les experts-comptables et commissaires aux comptes Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CAVEC (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	50 % des points acquis avant 2009 60 % des points acquis après 2009

Chirurgiens-dentistes / sages-femmes

Conditions pour les chirurgiens-dentistes et sages-femmes Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CARCSF (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	65 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 %

Médecins

Conditions pour les médecins Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CARCSF (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 % (régime supplémentaire médecins conventionnés : 50 %)

Vétérinaires

Conditions pour les vétérinaires Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CARPV (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 %

Pharmaciens

Conditions pour les pharmaciens Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CAVP (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans (sauf régime par capitalisation : pas de conditions d'âge)
Mariage	OUI	OUI
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	OUI
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 % (sauf régime par capitalisation : pourcentage variable sur option ; et régime des directeurs de laboratoire conventionnés : 50 %)

Auxiliaires médicaux

Conditions pour les auxiliaires médicaux Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	Carpimko (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	65 ans (ou 60 à 64 si invalidité, ou 55 si pas de droits invalidité survie)
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 % (régime supplémentaire pour les conventionnés : 50 %)

Agents généraux d'assurance, mandataires non-salariés de l'assurance et de la capitalisation

Conditions pour les agents généraux d'assurance, mandataires non-salariés de l'assurance et de la capitalisation Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CAVAMAC (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	65 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	OUI
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 %

Avocats

Conditions pour les avocats Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNBF (Régime de base)	CNBF (Régimes complémentaires)
Age	Pas de conditions	50 ans (sauf si enfant(s))
Mariage	5 ans (sauf si enfant(s))	5 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	NON	NON
Ressources	NON	NON
Montant	50%	60 %

Autres professions libérales

Conditions pour les autres professions libérales Pour chaque rubrique, sept colonnes Conditions/Régimes, Age, Mariage, Pacs, Remariage possible, Ressources et Montant permettent de comparer les différentes conditions d'éligibilité à la pension de réversion en fonction du régime du secteur d'activité

Conditions / Régimes	CNAVPL (Régime de base)	CIPAV (Régimes complémentaires)
Age	55 ans	60 ans
Mariage	OUI	OUI 2 ans (sauf si enfant(s))
Pacs	NON	NON
Remariage possible	OUI	NON
Ressources	Célibataire : 24 232 € En couple : 38 771,20 €	NON
Montant	54%	60 % (100 % si cotisation supplémentaire)